

FLASH INFO n°4

Décembre-Janvier-Février 2020-2021

COMMUNE DE SERIGNE

CONSEILS MUNICIPAUX du 8 décembre 2020, du 12 janvier et du 9 février 2021

Mardi 8 décembre 2020

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 6 OCTOBRE 2020**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 octobre à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

- Le conseil valide le devis de la société WURTH pour l'achat de matériels portatifs pour 799€ TTC et annule le devis de la société BILLAUD SEGEBA.
- Une convention est signée entre la commune et Vendée Eau pour la vérification de la pression des 15 poteaux incendie pour un coût de 16€ HT par poteau.
- Signature d'un devis de 2558,33€ HT de Romain Informatique pour l'achat d'un écran et d'un vidéoprojecteur qui seront fixés dans la salle polyvalente. La commune a reçu une subvention de 2000€ par Vendée Double Cœur.
- Signature d'un devis de 50,00 € HT annuel de Romain Informatique pour un nom de domaine, un hébergement et 10 adresses mail.
- Signature d'un devis de SOLUTEL pour la fibre du lotissement le GERBIER pour un montant de 1093,00€ HT (ingénierie) et de 3747,00 € HT (pose des câbles en fibre optique)
- Signature d'un devis de 1908 € HT à IJ Com pour la mise en page et l'impression du bulletin annuel.

- **VIESTIAIRES DE FOOT/ CHOIX DES ENTREPRISES**

Après l'analyse de l'architecte, la « commission appels d'offres » s'est réunie afin de consulter les différentes propositions et propose au Conseil les entreprises suivantes pour un total de 188 843,90 € HT soit 226 612,68 € TTC.



LOTS	DESIGNATION	ENTREPRISES	MONTANT HT
Lot 1	GROS ŒUVRE	VENANT	52 972.17
Lot 2	CHARPENTE COUVERTURE	DUPUIS	26 232.03
Lot 3	MENUISERIE EXTERIEURE	DUPUIS	14 788.00
Lot 4	CLOISON DOUBLAGE ISOLATION	DUPUIS	5 956.50
Lot 5	MENUISERIE INTERIEURE BOIS	DUPUIS	10 087.00
Lot 6	REVETEMENTS DE SOLS – FAIENCES	DUCEPT	19 296.70
Lot 7	PEINTURE	GUILLEMET	4 552.86
Lot 8	PLOMBERIE CHAUFFAGE- VENTILATION	CARRE	18 390.53
Lot 9	ELECTRICITE CFO/CFA	COMELEC	7 333.00
Lot 10	INSTALLATION PHOTOVOLTAIQUE	PLANETE ENVIRONNEMENT	29 235.11
TOTAL			188 843.90

Le Conseil autorise Monsieur Le Maire et le 1^{er} Adjoint à signer les différentes pièces du marché.

La mission de contrôle et la mission sécurité protection de la santé ont été attribuées à SOCOTEC pour un montant de 1989,00€ (mission de contrôle) et 1872,00€ (mission SPS).

• DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES VESTIAIRES

Le Conseil Municipal valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux HT 220 000€ (travaux 207 000€ et Maîtrise d'œuvre 13 000€)

- Dotation de l'Etat – DETR (30%) 66.000,00 €
- Région (20%) 44.000,00 €
- Contrat Vendée Territoires 23.030,50 €
- Fonds Leader : 30.000,00 €
- Fonds d'Aide Football Amateurs 10.300,00 €
- Autofinancement 56.969,50 € (46 669.50 € avec le fonds d'Aide Football Amateurs)

• DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE CITY PARC

Le Conseil Municipal valide le plan de financement suivant :

Montant des travaux 56 472€ (travaux : 45 942€ / divers : 10 550€)

- Dotation de l'Etat DETR (30%) 16.942,00 €
- Conseil Départemental (30%) 16.942,00 €
- Autofinancement 22.588,00 €



• TRAVAUX DIVERS

Le Conseil Municipal valide les devis suivants pour divers travaux :

- SARL Jean GAURIAU & associés – **Atelier communal** – Montant des travaux 1.146,96 € HT
- COLAS – **Travaux rue du Lavoir et Ruelle de la Boulangerie** – Montant des travaux : 18.592,00 € HT

- COLAS – **Aménagement plateau devant l'église** – Montant des travaux : 2 940,00 € HT (subvention du Département de 3 000 €)
- Thierry PRISSET – **Réparation porte d'entrée Mairie** – Montant des travaux : 359,74 € HT
- CARRE & Associés pour la **fourniture et la pose d'une chaudière à gaz à condensation dans un logement communal** Rue de la Rabatelière – Montant des travaux : 2 231.98 € HT
- Vendée Eau pour la **fourniture et la pose d'un poteau incendie à Coutigny** : Montant des travaux 1.100,00 € HT

• **PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Le Conseil Municipal valide le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui a été présenté après une nouvelle mise à jour.

• **TARIFS COMMUNAUX 2021**

Les tarifs communaux restent inchangés par rapport à 2020, sauf la mise en place d'un forfait chauffage pour la salle polyvalente.

❖ **CIMETIERE :**

- Concession trentenaire pour un emplacement de 2m ² :	80 €
- Concession trentenaire pour un emplacement de 4m ² :	160 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 2m ² :	120 €
- Concession cinquantenaire pour un emplacement de 4m ² :	240 €
- Concession cinéraire 15 ans :	380 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 30 ans :	690 € (+ gravure porte)
- Concession cinéraire 50 ans :	940 € (+ gravure porte)

La dispersion des cendres sur le Jardin du Souvenir est gratuite, cependant la plaquette et la gravure seront facturées par le marbrier.

❖ **SALLE POLYVALENTE**

	COMMUNE	HORS COMMUNE	PROFESSIONNELS
Repas : 1 jour	360 €	420 €	500 €
Repas : 2 jours (mariage)	440 €	500 €	580 €
Repas : 3 jours	500 €	560 €	640 €
Autres manifestations (réunions, théâtre, concours de belote, loto...)	160 €	220 €	300 €
Loto (2 jours consécutifs)	220 €	280 €	360 €
Vin d'honneur	150 €	210 €	290 €
Associations de la commune	Gratuité 1 fois par an		

Le conseil décide un forfait de 50 €/jour pour le chauffage.

❖ **SALLE DU PETIT LOGIS**

DEMANDEUR	NATURE	COUT
Association de Sérigné	Réunion	gratuit
Association hors Sérigné	Réunion	50 € été – 80 € hiver
Famille Sérigné	Vin d'honneur	50 € été – 80 € hiver
	Présentation commerciale	50 € été – 80 € hiver
	Buffet	70 € été – 100 € hiver
	Professionnel au-delà de 20 locations / an	20 €
	Forfait 2 h	10 €
Famille hors Sérigné	Cérémonie funéraire	gratuit
	Vin d'honneur	70 € été – 100 € hiver
	Présentation commerciale	70 € été – 100 € hiver
	Buffet	80 € été – 110 € hiver

❖ **SALLE SOCIO-CULTURELLE**

DEMANDEUR	NATURE	SALLE 1	SALLE 2	SALLE 1+2
Association de Sérigné	Réunion	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Association hors Sérigné	Réunion	50 € été 75 € hiver	50 € été 75 € hiver	70 € été 95 € hiver
Famille Sérigné	Cérémonie funéraire		gratuit	
	Vin d'honneur		50 € été 75 € hiver	
	Présentation commerciale	50 € été 75 € hiver	50 € été 75 € hiver	70 € été 95 € hiver
	Professionnel au-delà de 50 loc/an	25 €	25€	
	Réunion	50 € été 75 € hiver	50 € été 75 € hiver	70 € été 95 € hiver
	Buffet froid (utilisation kitchenette)		80 € été 105 € hiver	100 € été 125 € hiver
Famille hors Sérigné	Vin d'honneur		70 € été 95 € hiver	
	Présentation commerciale	70 € été 95 € hiver	70 € été 95 € hiver	90 € été 115 € hiver
	Réunion	70 € été 95 € hiver	70 € été 95 € hiver	90 € été 115 € hiver
	Buffet froid (utilisation kitchenette)		100 € été 125 € hiver	120 € été 145 € hiver
Sérigné ou non	Exposition	Gratuit	Gratuit	gratuit

Hiver : de novembre à mars - Eté : d'avril à octobre

- **PASSEPORT ACCESSION**

Le Conseil Municipal a reçu une demande de subvention pour la construction d'une maison d'habitation dans le cadre du Passeport Accession ; le dossier a été validé par l'ADIL. Il convient de procéder au versement de cette subvention pour une somme de 1 500 €.

Pour rappel, seuls deux dossiers sont éligibles par an.

- **MEDECINE PREVENTIVE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au service de médecine préventive proposé par le centre de gestion de la Vendée, une convention sera signée.

- **DROIT DE PREEMPTION**

Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter sur les parcelles suivantes :

- AB 298 – 320 m² (bâti) située 20 rue de la Ruelle
- AB 463 – 444 m² (non bâti) située rue de la Ruelle
- ZP 350 – 997 m² (non bâti) située Rue du Général Bonnaud
- AB 156 – 398 m² (non bâti) située rue du Petit Logis
- AB 186 – 260 m² (bâti) située 48 rue du Petit Logis
- ZN 65 – 1740 m² (non bâti) située Le Fief Praud
- ZN 226p – 21 267 m² (bâti) située 46 Le Lac
- ZN 226p – 21 267 m² (bâti) située 46 Le Lac

- **REPRISE DE SEPULTURE**

Conformément à la réglementation funéraire en vigueur, la commune a obligation de mettre gratuitement à disposition des personnes disposant d'un droit d'inhumation dans le cimetière communal (article L.2223-1 du Code Général des Collectivités Territoriales – CGCT), un terrain pendant une durée minimum de cinq années (article R.2223-5 du CGCT).

A l'issue de ce délai, la commune peut décider de reprendre ces emplacements par arrêté qui sera affiché aux portes de la Mairie et du cimetière. Cet arrêté, précisant la date de reprise effective et le délai laissé pour procéder à l'acquisition d'une concession ou à l'enlèvement des objets déposés sur la sépulture, sera également notifié aux membres connus de la famille.

En l'absence de famille ou de réponse de sa part, et dans le respect du délai qui a été prévu, la reprise matérielle de la sépulture sera effectuée. Les restes mortels seront exhumés et réunis dans un reliquaire en bois puis déposés dans l'ossuaire communal. Ces opérations seront effectuées par une entreprise justifiant d'une habilitation préfectorale.

Le Conseil décide d'engager la reprise des terrains affectés aux sépultures dont le délai de rotation des corps est venu à expiration et dont les concessions n'ont pas été renouvelées, et de demander à Mr Le Maire de prendre un arrêté par sépulture afin de définir les conditions dans lesquelles auront lieu ces reprises.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ La mise en service de l'antenne relai Orange située à la lagune communale est repoussée en février 2021
- ✓ Le pays de Fontenay nous octroie un fond d'aide de 40 802€ pour la réalisation de nos projets
- ✓ La fibre a été installée à la mairie, la mise en service sera effectuée rapidement

Mardi 12 janvier 2021

Etaient présents : BAUDRY Yves, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, LERIDON Marylène, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusé : CAUDAL Grégory (pouvoir à Mr BAUDRY Yves)

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 8 DECEMBRE 2020**

Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 8 décembre à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le Conseil valide :

- le devis de SOCOTEC pour le diagnostic amiante des vestiaires de foot pour 340€ HT
- le devis de LE FROID VENDEEN pour le lave-vaisselle de la cantine pour 276,29€ HT
- le devis de TRAIT D'UNION pour la prestation de désarchivage pour 203,50€ HT

- **ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020**

Le conseil Municipal vote **CONTRE** l'attribution de compensation que la commune doit verser chaque année au Pays de Fontenay depuis 20 ans. Le Conseil Municipal souhaite que celle-ci soit revue afin de ne pas faire trop de disparité entre les 25 communes membres du Pays de Fontenay.

Communes membres	TOTAL AC FIXE 2020		TOTAL AC VARIABLE 2020		TOTAL AC 2020	
	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices	Communes bénéficiaires	Communes contributrices
Auchay-sur-Vendée		7 119,00		4 706,88		11 825,88
Bourneau	59 547,00			3 022,36	56 524,64	
Doix lès Fontaines		5 864,00		6 976,76		12 840,76
Fontenay-le-Comte	4 234 886,00			510 579,60	3 724 306,40	
Foussais-Payré		8 185,00		4 426,77		12 611,77
Le Langon	77 316,00		21 741,31		99 057,31	
Les Velluire sur Vendée		15 213,00		5 608,88		20 821,88
L'Hermeault	14 789,00			3 705,79	11 083,21	
Longèves	21 454,00			5 460,53	15 993,47	
L'Orbrie	19 441,00			3 250,11	16 190,89	
Marsais Ste Radégonde	9 410,00			2 027,61	7 382,39	
Mervent	116 125,00			4 292,04	111 832,96	
Montreuil		9 731,00		3 288,35		13 019,35
Mouzeuil St Martin	99 892,00		21 018,76		120 910,76	
Petosse	4 692,00			2 903,72	1 788,28	
Pissotte		12 068,00		4 693,75		16 761,75
Pouillé	1 911,00		9 318,19		11 229,19	
Sérigné		19 594,00		4 017,77		23 611,77
St Cyr des Gâts	68 632,00			2 200,75	66 431,25	
St Laurent de la Salle		7 917,00				7 917,00
St Martin de Fraigneau	168 324,00			3 514,58	164 809,42	
St Martin des Fontaines		8 612,00	6			8 612,00
St Michel le Cloucq		7 058,00		5 273,42		12 331,42
St Valérien		7 404,00				7 404,00
Vouvant	11 111,00			3 673,43	7 437,57	
Total	4 907 530,00	108 765,00	52 078,26	583 623,10	4 414 977,74	147 757,58

• ACQUISITION FONCIERE

Le Conseil Municipal a formulé une offre à 3 propriétaires pour les parcelles suivantes :

- ZP 169 de 1180 m2
- ZP 170 de 7890 m2
- ZP 232 de 1675 m2
- ZP 233 de 3865 m2

soit une surface totale de 14 610 m2 au tarif de 4,50€/m2.

Cette offre a été acceptée par les propriétaires.

• TRAVAUX DE SECURISATION DU PARKING DE LA SALLE POLYVALENTE

Le Conseil Municipal accepte le principe de sécuriser l'accès au parking de la salle polyvalente : des bornes électriques et le scellement de gros bacs à fleurs vont être installés, une société a été contactée pour la réalisation des travaux et afin de finaliser le devis.

• CITY-PARC

Suite à plusieurs devis, le Conseil Municipal accepte les devis suivants pour la réalisation d'un city-parc sur le terrain de sport de l'école, il sera accessible pour les instituteurs pendant les heures de classe puis aux Sérignolais le reste du temps :

- **COLAS** fera la plate-forme pour un montant de 10550€ HT
- **PCV Collectivités** posera l'ossature pour un montant de 40941,76€ HT

soit un total HT de 51491,76€

• LOTISSEMENT LE GERBIER 2/ CONVENTION AVEC VENDEE EAU

Une proposition technique et financière de l'extension de réseau d'eau potable a été faite par Vendée Eau, le Conseil accepte cette proposition avec une participation financière communale de 10525,56 € TTC.

• PERSONNEL COMMUNAL/ CREATION D'UN POSTE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité, à savoir :

- la surveillance de la garderie
- la surveillance de la cour lors de la pause méridienne suite à une augmentation de la fréquentation,

le Conseil Municipal accepte de créer un emploi saisonnier du 1^{er} février 2021 au 7 juillet 2021 pour une durée de 9h/semaine d'école.

• CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC MULTI'SERVICE

Une convention sera signée entre Multi'Service de Fontenay Le Comte et la commune de Sérigné. Avec cette convention, Multi'Service s'engage à mettre à disposition dans un délai de 2 heures et à titre onéreux, du personnel en cas de nécessité (arrêt maladie, vacances, etc.....)

• DROIT DE PREEMPTION

Le Conseil Municipal ne souhaite pas préempter sur les parcelles suivantes situées rue du pré du puits :

- ZR 309 de 223 m2 (non bâti)
- ZR 310 de 3347 m2 (bâti)



RECTIFICATIF (suite erreur sur le bulletin municipal)

Contact : Monsieur DAVID Fabrice au 06.88.96.49.75 ou au 02.51.69.91.82

Mail : contactdelafeuilleaumeuble@gmail.com

- ✓ Le mardi 19 janvier, une distribution de dosimètres a été réalisée pour mesurer le taux du Radon sur notre commune dans la salle socio-culturelle tout en respectant les gestes barrières.
- ✓ Le permis de construire des vestiaires du terrain de foot a été accepté.
- ✓ Des petits travaux d'aménagement ont été réalisés dans notre atelier communal.
- ✓ Un diagnostic électrique a été fait dans nos bâtiments communaux, quelques travaux seront à prévoir dans l'année.
- ✓ La conduite d'eau qui traverse le village de Coutigny vient d'être changée.
- ✓ Au vu de la situation sanitaire, la remise des cadeaux pour le personnel communal a été faite en « petit comité », Monsieur le Maire a remis à Mickaël la médaille des 20 ans de travail au sein de la commune !



Mardi 9 février 2021

Etaient présents : BAUDRY Yves, CAUDAL Grégory, CHAUVEAU Jordan, CHEPTOU Julie, COULAIS Damien, DIEUMEGARD Romain, FAUCHERON Jean-Michel, GIRAUD Sébastien, GUILMINEAU Delphine, JOURDAIN Fabienne, LEBON Sandrine, PASSEFORT Julie, PORTRAIT Jean-Hugues, SCHLICH Ludivine

Excusé : LERIDON Marylène, (pouvoir à Mr BAUDRY Yves)

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 12 JANVIER 2021**

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 12 janvier à l'unanimité.

- **DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE**

Le conseil municipal valide le devis de la société ORAPI Hygiène pour l'achat de produits d'entretien (savon, essuie-mains, produits de nettoyage, etc...) pour un montant de 746,99€ HT

- **INTERVENTION DE MADAME FROMAGET ET DE MONSIEUR HOCBON**

Monsieur HOCBON Ludovic (Président de la Communauté de Communes, maire de Fontenay) et Madame FROMAGET M.Thérèse (vice-présidente de la Communauté de Communes, maire de Marsais Ste Radegonde) sont intervenus pour présenter les différentes compétences et le rôle de la Communauté de Communes ; ce fût également un moment d'échange avec les membres du conseil municipal.

- **PAYS DE FONTENAY VENDEE/PACTE DE GOUVERNANCE**

Le Conseil Communautaire du Pays de Fontenay Vendée a élaboré un pacte de gouvernance dans lequel les communes et la Communauté de communes coordonnent leurs interventions et définissent, dans le cadre de leurs compétences, des modalités d'organisation de l'action publique adaptées aux particularités locales.

Le Conseil Municipal accepte et valide ce pacte.

- **PAYS DE FONTENAY VENDEE/CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES 2021 A 2023**

Une convention de prestation de services pour l'entretien des abords de voies et des terrains communaux a été proposée au Conseil Municipal.

- **Entretien des abords de voies** : comprenant le fauchage, le passage du lamier et le débroussaillage. Cette prestation est assurée soit par un prestataire, soit par les services de la Communauté de Communes à titre gratuit et suivant un linéaire défini par la convention.
- **Entretien des terrains communaux** : prestation de broyage, passage de lamier ou débroussaillage, effectuée à la demande par la commune. Les services de la Communauté de Communes mettent à disposition un chauffeur et un tracteur avec outil porté pour 50,00 € TTC/ heure.

Le Conseil Municipal accepte et valide cette convention.

- **VESTIAIRES DE FOOTBALL/ LOT 1- AVENANT N°1**

Le conseil municipal valide le devis pour un avenant sur le lot n°1 « gros œuvres » pour un montant de 1 294,82€ HT.

INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ L'antenne Orange située à la station de lagunage sera mise en service avant fin juin.
- ✓ Mise en place d'un vidéo-projecteur et d'un écran dans la salle polyvalente.
- ✓ Les Élections Régionales et Départementales 2021 devront avoir lieu les 13 et 20 juin 2021.
- ✓ **Une prime de 150€ peut être versée aux personnes faisant l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE) en suivant des critères bien définis. Se renseigner auprès des services du Pays de Fontenay-Vendée.**
- ✓ **IL EST RAPPELE AUX PROPRIETAIRES DE CHIENS DE RAMASSER LES DEJECTIONS CANINES SUR LES TROTTOIRS AINSI QUE DANS LES ESPACES PUBLICS.**



Malo AUGUIN-GASSE
né le 11 décembre 2020

Imaé LEMONNIER
né le 14 janvier 2021



Mr ORION Ulysse
décédé le 17 décembre 2020

Mr GORON Guy
décédé le 10 février 2021

Mme RAPHEL Paulette
décédée le 11 février 2021

Le Conseil s'associe à la joie et à la peine des familles

NECROLOGIE (article du Ouest France du 12/02/21)

Guy Goron, maire honoraire de la commune de Sérigné, est décédé mercredi à l'âge de 83 ans. Arrivé en 1964, figure de la vie locale pendant de longues décennies, il avait été élu pendant quatre mandats soit 25 ans, de 1977 à 1983, puis de 1989 à 2008. Il a été maire de 2001 à 2008. Il avait été décoré maire honoraire par Michel Tapon en 2016. « **Guy Goron a toujours démontré un attachement indéfectible à la commune où il a passé 30 années en tant qu'instituteur et directeur d'école. Il a aussi créé le club de football de la commune en 1965** », indique le maire actuel, Yves Baudry.

Au foot, l'ancien édile a assuré le secrétariat au début puis la présidence pendant 25 ans. Instituteur en parallèle, il a appris la pratique du foot aux enfants dans la cour de l'école, leur transmettant sa passion.
Un recueillement aura lieu mardi 16 février à 14 h 30 au cimetière de Sérigné.





RELAIS ASSISTANTS MATERNELS ITINERANT

Lieu d'information, d'accueil, de rencontres et d'échanges pour les assistant(e)s maternel(le)s, les parents et futurs parents.

La Salle du Petit Logis a été choisie pour son parking sécurisant et les possibilités offertes par la salle et sa cour arrière.

A partir du mois d'avril et toutes les cinq semaines vous pourrez venir y rencontrer Ida Guéresse, (06.72.90.89.80) animatrice de la Communauté de Communes et responsable de ce projet.

Pour les assistant(e)s maternel(le)s :

- Faire connaître vos disponibilités d'accueil.
- Offrir un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.
- Informer sur vos droits et obligations professionnelles.
- Etre un lieu de médiation, parents/employeurs – professionnel(le)s

Pour les parents et futurs parents (sur rendez-vous) :

- Guider dans votre recherche de mode de garde.
- Informer sur l'ensemble des modes d'accueil existants.
- Informer sur vos droits et obligations d'employeur.



Pour les enfants en garde chez l'assistant(e) maternel(le)

- Proposer des matinées d'éveil, de rencontres, de socialisation,
- Pour découvrir, explorer, expérimenter.

Pour Information : Noms et coordonnées des assistantes maternelles de SERIGNE :

COLINEAU Nathalie La Chauvière : 02.51.50.01.78

MAM (Maison Assistantes Maternelles) «Les Petites Canailles» 12 rue Grande Ouche : 06.48.66.26.24

MAZEAU Marie Paule 18 rue de la Rabatelière : 02.51.69.70.42

ROUX Marie Amélie 40 rue du Puits de Bourgneuf : 02.51.69.24.82

**CENTRE DE VACCINATION
CONTRE LA COVID 19**

Sous réserve de l'ARRIVEE DE NOUVEAUX VACCINS fin février

Lieu : Espace culturel René Cassin – La Gare à Fontenay-le-Comte
uniquement sur rendez-vous.

Pour vous inscrire :
<http://bit.ly/inscription-vaccination>
ou par téléphone au 02 56 90 64 12

Vous ne pouvez pas vous déplacer ?

Merci de prendre contact avec la Mairie de Sérigné au 02.51.69.18.25

S.D.I.S

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours est composé de sapeurs-pompiers professionnels mais aussi, et en majorité, de sapeurs-pompiers volontaires qui concourent à l'ensemble des missions opérationnelles au travers d'un noble engagement. En plus des interventions quotidiennes, les sapeurs-pompiers sont sollicités pour participer aux dispositifs de sécurité mis en place lors de l'organisation d'évènement d'ampleur tels que les évènements sportifs (Arrivée du tour de France, Vendée Globe...).

Pour faire face à un nombre croissant de sollicitations, l'ensemble des centres de secours a besoin aujourd'hui plus que jamais de forces vives. Aussi, femmes et hommes, à partir de 16 ans, vous pouvez vous engager au profit de la population en devenant sapeurs-pompiers volontaires.

Nul besoin d'être doté de compétences physiques exceptionnelles. Si vous défendez des valeurs telles que l'altruisme et la solidarité et que vous souhaitez être pleinement acteur d'une vie citoyenne, il vous suffit de prendre contact auprès du Groupement Territorial de Fontenay le Comte au 02 51 69 56 64.



*Sapeur Sylvain MANCEAU
42 ans
Sapeur-pompier volontaire
Profession : Restaurateur*



*Caporale Precilia CABAYE
31 ans
Sapeur-pompier volontaire
Profession : Aide-soignante*

